

VILLE DE PERTUIS

Ville de Pertuis
Direction du Centre Technique Municipal
Service Administratif
Centre Technique Municipal
Avenue de Verdun
B.P. 37
84121 PERTUIS CEDEX
Tél: 04.90.09.41.00

Accord-Cadre pour la fourniture de consommables informatiques

Acte d'Engagement

ACTE D'ENGAGEMENT

Personne publique contractante :

Ville de Pertuis

Objet du marché :

Fournitures de bureau Pertuis

Date :

ACCORD CADRE selon la procédure adaptée, en application de l'article 28 et de l'article 76 du Code des marchés publics.

Personne habilitée à donner les renseignements prévus à l'article 108 du Code des marchés publics :

M. le Maire

Ordonnateur :

M. le Maire

Comptable public assignataire des paiements :

Le Receveur Municipal



SOMMAIRE

<u>ARTICLE PREMIER : CONTRACTANT</u>	4
<u>ARTICLE 2 : PRIX</u>	4
<u>ARTICLE 3 : PRESTATIONS HORS BORDEREAU DE PRIX UNITAIRES</u>	5
<u>ARTICLE 4 : DELAIS D'EXECUTION</u>	5
<u>ARTICLE 5 : PAIEMENT</u>	5
<u>ARTICLE 6 : NOMENCLATURE COMMUNAUTAIRE</u>	6
<u>ARTICLE 7 : ORIGINE DES FOURNITURES</u>	6

Les prestations faisant l'objet des marchés subséquents seront réglées par application des prix unitaires dont le libellé est donné dans le bordereau des prix unitaires complémentaire, appliqués aux quantités réalisées lors des commandes.

Le montant total des commandes pour la durée initiale et pour chaque période de reconduction de l'accord-cadre est compris entre un minimum et un maximum définis comme suit :

Désignation	Montant en euros (H.T.)	
	Minimum annuel	Maximum annuel
Consommables informatiques	15 000,00	48 000,00

Article 3 : Prestations hors bordereau de prix unitaires

Conformément à l'article 11 du CCAP de l'accord-cadre, des prestations hors bordereau des prix unitaires pourront être commandé au titulaire d'un marché subséquent.

Un rabais supplémentaire de% (..... en lettres) sera appliqué sur les prix catalogue des fournisseurs.

Article 4 : Délais d'exécution

Le délai de livraison proposé par le candidat est de :

Ce délai ne devra toutefois pas dépasser le délai plafond de 48 heures.

Article 5 : Paiement

La personne publique contractante se libèrera des sommes dues au titre du présent marché en faisant porter le montant au crédit du ou des comptes suivants :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :

- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :
- *Ouvert au nom de* :
pour les prestations suivantes :
Etablissement :
Numéro de compte : Clé :
Code banque : Code guichet :

Article 6 : Nomenclature communautaire

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

<i>Classification principale</i>	<i>Classification complémentaire</i>
Consommables informatiques (30217200)	

Article 7 : Origine des fournitures⁵

- Pays de l'UE (Union Européenne)
- Pays signataires de l'AMP (accord sur les marchés publics (1994) entré en vigueur au 01/01/1996)
- Autres pays :

J'affirme (nous affirmons) sous peine de résiliation du marché à mes (nos) torts exclusifs que la (les) société(s) pour laquelle (lesquelles) j'interviens (nous intervenons) ne tombe(nt) pas sous le coup des interdictions découlant des articles 43, 44 et 44-1 du Code des marchés publics.

ENGAGEMENT DU CANDIDAT

Fait en un seul original
A
Le

Signature du candidat
Porter la mention manuscrite
Lu et approuvé

⁵ Rayer les mentions inutiles

ACCEPTATION DE L'OFFRE PAR LE REPRESENTANT DU POUVOIR ADJUDICATEUR

*Est acceptée la présente offre pour valoir
acte d'engagement*

**Signature du représentant du pouvoir
adjudicateur habilité par la délibération en
date du**

A

Le

DATE D'EFFET DU MARCHE

Reçu l'avis de réception postal de la notification du marché signé

Le
par le titulaire destinataire